

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » — 6 — » 11 — » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.									
Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à					
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
5 h 1 soir.	12 » 55 » soir.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 19 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	12 h. 38 ^m matin.	11 h. 45 ^m soir.	
10 h 47 »	5 » 45 » »	2 » 37 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 30 ^m matin	
		7 » 40 » »	9 » 27 » »	9 » 55 » »		4 h. 44 ^m matin.	11 » 7 » »	2 » 30 ^m soir.	
Train de marchandises régulier :				Départ de Cahors — 5 h. « ^m matin.		Train de foire :			
				Arrivée à Cahors — 8 h. 56 ^m soir.		Départ de Libos. — 7 h. 10 ^m matin.			
						Arrivée à Cahors. — 8 h. 15 ^m matin.			

SOUSCRIPTION NATIONALE
Organisée par le Conseil municipal de Cahors
POUR
L'ÉRECTION D'UN MONUMENT
A
LÉON GAMBETTA
A
CAHORS

- Liste de M^{me} veuve Tinel, débitante de tabac, boulevard Gambetta (Nord).
- MM. Frey, capitaine, 2 fr. ; veuve Tinel, 1 fr. ; Montagnac, marchand tailleur, 2 fr. ; Poujade, 10 fr. ; J. Martin, 2 fr. ; Bourrel, Henri, 2 fr.
Total de cette liste..... 19 »
- Liste de M. Trabouyé, coiffeur, boulevard Gambetta (Nord).
- MM. Larroque fils, épiciers, 2 fr. ; Trabouyé, coiffeur, 1 fr. ; Périe, typographe, 50 c. ; Savy, Alexandre fils, 2 fr. ; Troussel, Raymond, 1 fr. ; Ancienne, tailleur, 1 fr. ; Lafon, tonnefier, 4 fr. ; Barbier, Pierre, 1 fr. ; P. Alazard, 2 fr.
Total de cette liste..... 11 50
- Liste de M. Loubeyre, Léon, coiffeur, boulevard Gambetta (Nord).
- M. Loubeyre, a souscrit pour 5 fr.. 5 »
- Liste de M^{me} Jeanne Blaviel, débitante de tabac, place au Bois, n° 2.
- M^{me} Jeanne Blaviel, a souscrit, pour 1 fr. 1 »

- Liste de M. Arnaud, Etienne, limonadier, Pont-Neuf, n° 5.
- M. Arnaud, Etienne, a souscrit pour 1 fr..... 1 »
- Liste de M. Cabanes, rue Pellegrini, n° 1.
- MM. Chauvet, à Lentillac, 50 c. ; Amadiou Jean, à Sabadel, 50 c. ; Toitac, à Vers, 1 fr. ; Querbes, à Vers, 25. ; Guiralt, à Cabrerets, 50 c. ; Capelle, à St-Cernain, 50 c. ; Aymair, Pierre, à Cami, 50 c. ; Bouygues, de Tour de Faure, 1 fr. ; Milhau, de Bouziès Bas, 50 c. ; Céliarié, cordonnier, 1 fr. ; Bach Louis, 25 c. ; Cabanes, limonadier, 5 fr.
Total de cette liste..... 11 60
- Liste de M^{me} Chevalet, débitante de tabac, boulevard Gambetta.
- MM. Labro, 5 fr. ; Courthiade, 1 fr. ; Constant, Guillaume-André, employé des ponts et chaussées, 5 fr. ; A. Carriol, 2 fr. ; N. F. Cayras, 2 fr. ; Lachaise Jules, 1 fr. ; Lefevre, 1 fr. ; Lavergne, marchand de meubles, 2 fr.
Total de cette liste..... 19 00
- Liste de M. Caramel, Café du Midi, boulevard Gambetta (Sud).
- MM. Seatenac, retraité, 1 fr. ; anonyme, 50 c. ; Lieutard, 50 c. ; J. Caramel 5 fr. ; Pechmalbec, 50 c. ; Bandet Zacharie 1 fr. ; Malique 1 fr. ; Fernando, 25 c. ; Pousson, 50 c. ; Ancienne, Sylvain, 4 fr.
Total de cette liste..... 11 25
- Liste de M. Delpech, Café de Strasbourg, boulevard Gambetta (Sud).
- MM. Delpech, limonadier, 2 fr. ; Souilhac Félix, 1 fr. ; Louis 4 fr.
Total de cette liste..... 4 »

- Liste de M. Dides aîné, coiffeur, boulevard Gambetta (Sud).
- MM. Bouysson Antoine, ancien limonadier, 20 fr. ; Garrigon père, employé de l'octroi, 2 fr. ; Elie Pécol, ancien limonadier, 5 fr. ; Dussan Louis, employé des ponts-et-chaussées, 3 fr. ; Fraysse Louis, cordonnier, 2 fr. B. Dides, 1 fr.
Total de cette liste..... 33 »
- Liste de M. Laurent, limonadier, rue de l'Université n° 5.
- MM. Sadoul Jean, 4 fr. ; Laurent Hugues, 2 fr.
Total de cette liste..... 3 »
- Liste de M. Prunières Joseph, débitant de tabac, rue Brives, n° 18.
- MM. Prunières Joseph, employé retraité, 4 fr. ; Alexandre Prunières, 4 fr.
Total de cette liste..... 2 »
- Liste de M. Lacombe, limonadier, rue Brives, Cahors.
- MM. Lacombe, limonadier, 5 fr. ; Jarnot dit Salou, 2 fr. ; Vayssel Edouard, 2 fr. ; Barrès, 50 c. ; Lestandi Victor, 2 fr. ; Lestandi Victor, 2 fr. ; mon, maçon, 1 fr. ; Prieur, maçon, 2 fr. ; Jean, 1 f. 50 ; Conderc Pierre, 1 f. ; Estradel Antoine, 1 fr.
Total de cette liste..... 17 50
- Total de la publication..... 26,365 54

Cahors, le 28 Avril.

SÉNAT

Séance du 26 avril

La Conversion.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de conversion.
M. Chesnelong. — Il est de mon devoir de

vous dire les motifs qui nous déterminent à voter contre la mesure proposée.

Je ne discute pas la légalité de la conversion. Elle a été controversée elle ne l'est plus aujourd'hui.

Je ne reproche pas non plus au gouvernement de n'avoir pas fait la conversion en 3 0/0, ce qui aurait été fort téméraire, et enfin, je suis certain que la conversion réussira. Je le souhaite, car un échec serait un échec, non-seulement pour le gouvernement, mais pour le crédit de la France.

Mais si la conversion est légale, les situations ou les avantages qu'elle présente sont moindres que ses inconvénients.

Vous auriez pu la faire avec utilité quand on a eu fini de rembourser la banque de France. Les budgets se soldaient par un excédant et les plus-values étaient considérables.

Vous n'étiez pas encore lancés dans la témérité du plan Freycinet !

La conversion était alors attendue, même par les rentiers. Pourquoi M. Léon Say ne l'a-t-il pas faite ? Pourquoi le discours de Romans qui traçait le programme républicain a-t-il déclaré qu'elle ne se ferait pas ?

Est-ce qu'elle n'était pas d'accord avec la nouvelle politique qu'on voulait adopter, politique consistant dans l'exagération des dépenses des travaux publics et des crédits supplémentaires ?

en même temps on voulait opérer des dégrèvements. Je comprends donc que M. Léon Say n'ait pas voulu faire la conversion, mais je ne comprends pas qu'il ait accepté la responsabilité de manquer à une telle politique financière. (Vifs applaudissements à droite. Bruit à gauche.)

Je m'étonne qu'on propose la conversion aujourd'hui, alors que malgré les lourdes charges et les difficultés budgétaires on ne se décide pas à renoncer au plan rêvé par M. de Freycinet.

On est à bout de ressources, voilà pourquoi on veut la conversion. (Très bien ! à droite.) Elle n'est plus aujourd'hui que l'expression des besoins de l'Etat.

La conversion, dans les circonstances actuelles, est une très grosse faute et elle aura des conséquences déplorables. (Très bien à droite. — Protestations à gauche.)

pour avoir raison de cette orgueilleuse famille.

Le comte apprit par la rumeur publique les fiançailles du prince Véliski avec la jeune princesse Salviati, il entra dans une terrible colère et fit parvenir au prince Véliski le message suivant :

« Si vous tenez à la vie, renoncez à vos projets de mariage. Je pars pour un long voyage, mais vous serez surveillé. Souvenez-vous de mes paroles : moi vivant, nul ne possèdera la princesse Diane.

« Comte Sforza. »

Le prince Véliski connaissait l'histoire de cette haine qui avait traversé une période de vingt années, devenant plus féroce de jour en jour, et menaçant de briser la vie de sa jeune fiancée. Il montra cette lettre au prince Salviati. Celui-ci devint rêveur. Que signifiait ce départ ?

Le comte Sforza cherchait dans son esprit les moyens d'isoler Diane, afin d'en avoir plus facilement raison. Il imagina d'attirer le prince sous une fausse piste et lui adressa une lettre contrefaisant l'écriture de Schikler, signée de lui. Cette lettre parlait du départ du comte Sforza pour New-York. Le savant ajoutait qu'il serait plus facile de l'atteindre dans une ville libre, où le comte ne se méfierait pas de son ennemi.

L'écriture était si bien imitée que le prince ne conçut aucun soupçon : il avait l'explication des menaces faites par Sforza au fiancé de Diane. Il n'hésita pas un instant, voulant

délivrer sa fille des incessantes persécutions du comte.

César alla trouver le comte Selvaggia, il lui montra la lettre qu'il venait de recevoir et lui demanda de sauvegarder Diane pendant son absence.

Le comte promit de veiller sur elle ; il l'aimait avec passion et se sentait heureux de l'avoir sous sa protection immédiate.

Rassuré, le prince se rendit près de sa fille pour lui faire part de ses intentions. Diane demeura frappée de stupeur ; c'était la première fois que son père se séparait d'elle.

Persuadé que l'ambassadeur la préserverait de tout danger, le prince n'en souffrait pas moins de la laisser ainsi.

Diane se désolait. Son père était son seul ami, le confident de toutes ses pensées. Cet homme, jeune encore, qui aurait pu prétendre à l'amour, à ses enlacements, faisait abnégation de tous ses désirs, pour vivre de la vie de sa fille. Pas un battement de son cœur qui ne lui appartint.

César parla, d'une voix ferme, de la nécessité d'en finir avec Sforza et ajouta :

— Le prince Véliski est ton fiancé, mon amour, il me remplacera auprès de toi.

Diane fit une moue significative.

— Mon père, tu sais bien que je ne l'aime pas !

A suivre.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (48) du 28 Avril 1883.

LES COUPS DE FOU DRE

Par CHARLES FRED

Omnia vincit amor

Diane, dont le cœur n'avait pas parlé, refusa tous les jours de brillants partis ; elle n'aimait que son père, ne songeait qu'à lui ; ennuyée de ces poursuites continuelles, elle accepta le prince Véliski. L'ambassadeur connaissant Diane à fond avait triomphé de ses hésitations en lui affirmant que ce mariage la laissait toute à son père.

Ne connaissant pas l'amour, Diane croyait pouvoir répondre d'elle.

On fiança les deux jeunes gens ; le prince Véliski fut admis à faire sa cour. Il aimait Diane comme un fou et cherchait à la galvaniser ; ce fut impossible : elle opposait à sa passion grandissante une froideur qui s'accroissait tous les jours.

Le prince Véliski se désolait.

L'ambassadeur rayonnait.

Le jeune homme ne parvenait pas à dissimuler sa tristesse aux yeux clairvoyants du comte qui lui disait, en souriant :

— Décidément, Véliski, vous ne ressemblez guère à un triomphateur.

L'orateur trace le tableau de notre situation budgétaire actuelle.

1882 a été en déficit de 200 millions et le déficit de 1883 ne sera pas moindre.

M. Lambert Sainte-Croix. — Il sera plus élevé.

M. Chesnelong. — Quant au budget de 1884 il n'est pas établi dans des conditions plus rationnelles que ses devanciers, et il aboutira à des déficits plus considérables encore.

Ainsi, nous sommes dans un état de déficit d'une façon chronique (applaudissements à droite), et ce budget — sur les fonds de l'emprunt — restera une surcharge, même si on peut traiter avec les Compagnies.

Le budget extraordinaire ne pourra guère être allégé non plus. Ne faut-il pas faire la guerre aux écoles libres et construire partout des écoles, même ruinant les communes ? (Vifs applaudissements à droite et au centre. — Violentes protestations à gauche.)

Or, êtes-vous disposés à changer de politique ? non ! Une bonne politique vous rendrait vos plus-values ; une détestable politique ne vous les rendra pas. (Triple salve d'applaudissements à droite. — Protestations à gauche. — Tumulte.)

M. de Reigne. — Les électeurs ne sont pas de votre avis.

M. Chesnelong. — Comme vous ne voudrez pas modifier votre politique, moi je ne voterai pas la conversion. (Vifs applaudissements à droite. — Bruits.)

L'orateur examine la situation des créanciers de l'Etat, des rentiers, et déclare qu'on n'aurait pas le droit de réduire le capital versé mais le capital accru et dont l'augmentation était une compensation légitime des risques courus.

Donc la mesure de la commission est légale mais elle n'est pas équitable. (Très-bien ! à droite.)

Au moins sera-t-elle profitable au pays ? On avait déclaré que ce serait une bonne fortune pour l'agriculture. Lui conserverez-vous son caractère ? On ne nous répond pas à ce sujet.

Il y a là un mystère facile à pénétrer. Le ministre se servira des 35 millions, soit pour maintenir dans le budget ordinaire des dépenses considérables qui ne devraient pas y figurer, soit pour engager l'emprunt d'un milliard qui frappe à notre porte. (Applaudissements prolongés à droite.)

Obtiendrez-vous au moins pour le Trésor public ces 35 millions que vous espérez ? Ce ne serait qu'un palliatif, mais les aurez-vous ?

Je crois que non. Je crains que la conversion ajoute au trouble des affaires et, par suite, vous perdrez sur le montant des impôts qui augmentent avec la sécurité publique, plus que vous ne gagnerez à la conversion. (Vifs applaudissements à droite.)

Vous n'êtes pas dans une situation qui permette de faire avantageusement la conversion. Voilà pourquoi je voterai contre la conversion. (Applaudissements répétés à droite.)

M. Bocher trace le tableau de la situation financière depuis 1875, et constate que les budgets de 1876, 1877, 1878 avaient donné des excédants de plus de 300 millions.

En 1879 on allait éteindre la dette de la Banque. C'était la prospérité, l'abondance. A cette époque, l'orateur conseillait la prudence et disait qu'on devait commencer par les travaux de la défense, puis effectuer ensuite avec sagesse les travaux de la paix. Mais, hélas ! cette politique n'a pas été suivie. Un grand nombre de travaux ont été entrepris, et on a fait des dégrèvements considérables qui nous ont fatalement amenés au déficit.

L'orateur ajoute que tous les jours notre dette augmente et l'amortissement diminue. Dans cette situation, la mesure proposée de la conversion est légale, non loyale. Elle frappe les petits et non les gros, qui ont pu mettre leurs capitaux à l'étranger. (Applaudissements à droite et au centre.)

Le bénéfice de la conversion sera insuffisant, car le déficit est bien plus considérable et le gouvernement sera forcé de contracter un emprunt. Il y a pourtant un expédient patriotique, viril, ce serait de supprimer les budgets extraordinaires.

Il ne faut qu'un seul budget. (Très bien ! à droite.) Il faut renoncer à la politique des intérêts électoraux.

M. Testelin : Les régimes précédents ont fait cette politique. (Rires.)

M. Bocher : Tout est dans la mesure, et le gouvernement de la République pratique plus que quiconque cette politique. Il faut songer à la patrie. Cessez d'user les ressources du pays ; ménagez-les, au contraire, avec une inquiète sollicitude et ne laissons pas affaiblir dans nos mains cette arme nécessaire de libres et puissantes finances. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Tirard, ministre des finances. Je ne puis que m'associer aux patriotiques paroles de M. Bocher ; oui, tous nos actes ne doivent avoir qu'un but ; les intérêts de la patrie.

L'orateur reconnaît qu'on a été un peu vite dans les dégrèvements, et c'est une raison pour qu'on ne vienne pas en demander encore d'autres. (Rires, approbation à gauche.) D'ailleurs, les dépenses faites ont enrichi le pays et servi aux intérêts de l'industrie et de l'agriculture.

L'orateur déclare qu'en 1883 on ne fera pas d'emprunt. Pour 1884, on fera un emprunt pour les travaux extraordinaires, comme cela a été convenu.

Relativement aux négociations avec les Compagnies, le gouvernement met tout son zèle pour qu'elles aboutissent, afin de décharger l'Etat d'un fardeau trop lourd. Le gouvernement apportera les conventions dès qu'elles seront conclues.

M. Oscar de Vallée dit que le ministre a prononcé de bonnes paroles, mais qu'elles ne suffiront pas à combler le déficit. Il reproche au gouvernement de faire la conversion au moment où la situation économique du pays est des plus mauvaises.

Il cite l'opinion de M. Léon Say, signalant le danger de la situation, et se résume en ces mots : « Ni émission, ni conversion, ni emprunt. »

M. Oscar de Vallée termine en disant : Si nous étions hommes de parti, nous dirions : Continuez la politique que vous avez suivie. Mais comme avant tout nous sommes Français et patriotes, comme la France est une grande blessée. Nous disons : Arrêtez-vous aujourd'hui, vous ne le pourrez peut-être pas demain. (Très bien ! à droite.)

Vote de la conversion

Les articles 1 à 13 sont adoptés sans discussion. **M. de Ravignan** développe un article additionnel tendant à porter le produit de la conversion à un dégrèvement de l'agriculture.

M. Dauphin combat l'amendement, qui est rejeté par 169 voix contre 85.

L'ensemble du projet de conversion est adopté par 200 voix contre 71.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 avril.

La loi sur les récidivistes

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition relative aux récidivistes.

M. Gerville-Reache défend le système de la transportation, qui a produit déjà des résultats très appréciables à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie, où beaucoup de libérés se sont créés des situations.

L'orateur croit que le ministre de la marine s'est montré peu favorable à la loi en donnant un état d'après lequel les dépenses de la transportation s'élèveraient à plus de 12 millions. Il a voulu dégoûter la Chambre du système ; mais ce chiffre est singulièrement exagéré, et, suivant l'orateur, la transportation permet de réduire les dépenses du régime pénitentiaire. (Très bien !)

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, expose que la loi vise le récidiviste, une nature particulière qui constitue une véritable exception sociale ; il y a donc lieu de rechercher un remède spécial. Ce remède est la transportation, qui est justifiée, voulue et demandée par l'opinion avec une force indiscutable. (Très bien !)

La réforme dont il s'agit a donné lieu à une véritable agitation populaire. Garde des sceaux, cours et tribunaux, associations populaires, se sont prononcés en faveur de la transportation.

Le ministre de l'intérieur ajoute qu'il n'y a pas à craindre que la loi soit appliquée dans un esprit politique, puisqu'elle ne vise que les individus atteints par plusieurs condamnations pour délits graves de droit commun.

Il conclut en disant qu'il est indispensable de prendre des mesures préventives contre des germes de corruption qui exercent une influence délétère sur la jeunesse laborieuse. (Vifs applaudissements.)

La discussion générale est close.

Sur l'article 1^{er}. **M. Marcou** développe un amendement substituant au mot transportation celui de relégation, et laissant ensuite aux cours et tribunaux la faculté d'apprécier si cette peine doit être prononcée.

M. Versigny développe un amendement tendant à ce que tout les cas de récidive entraînant la transportation soient déferés au jury auquel la question de la transportation est posée.

L'orateur pense que le jury est seul apte à apprécier si le coupable est incorrigible.

M. Jullien demande la remise de la discussion à samedi. (Adopté.)

L'expédition au Tonkin

M. le Ministre de la Marine dépose une demande de crédit de 1 million 500,000 francs pour l'expédition du Tonkin.

L'urgence est déclarée. Séance samedi.

Revue des Journaux

La République française :

La République française défend contre le Temps et le Parlement la loi sur les récidivistes ; elle en examine aujourd'hui la question budgétaire, et dit que si évidemment la relégation coûte cher elle ne coûte pas trop cher et qu'elle doit même revenir à meilleur compte que l'emprisonnement et la transportation vulgaire.

Le Soleil :

Le Soleil pense que l'opinion sortira bientôt de

son optimisme, de son apathie et qu'elle renversera la coterie jacobine.

S'il en était autrement, dit-il, si cette coterie de malheur devait garder le pouvoir, ce serait à désespérer de l'avenir. Elle perdrait la France.

Le Parlement :

M. le président du Conseil a tenu devant la Chambre, dans la séance de mardi soir, un langage auquel ses prédécesseurs et lui-même ne nous avaient pas accoutumés. Déclarer à la Chambre que l'on a suivi, dans les derniers temps, une politique financière « qui a des côtés ilusoires », lui dire que le régime des « travaux publics à outrance » et le régime des dégrèvements ne peuvent être menés de front, lui annoncer que des « résolutions viriles » devront être prises, et que ces résolutions porteront sur une réduction du grand programme conçu par M. de Freycinet, ou tout au moins sur un ralentissement de l'exécution de ce programme, c'est faire entendre des vérités et des conseils qui n'ont rien de banal pour nos assemblées. Aux yeux d'un grand nombre de députés, rien n'est plus facile que d'emprunter tous les ans quatre ou cinq cents millions pour les travaux publics, pour les armements, pour les écoles, d'augmenter en même temps de quarante ou cinquante millions chaque année, les charges du budget ordinaire, et de diminuer les impôts. Aucune politique financière sensée ne sera possible tant que l'on n'aura pas renoncé à cette chimère.

Un grand pas sera fait dans la voie qui ramène à la modération et au bon sens, le jour où le gouvernement aura réussi à se mettre d'accord avec les compagnies de chemins de fer. Il y travaille sérieusement depuis quelques jours, nous dit-on. Il a fini par comprendre que les compagnies ne peuvent pas en entreprenant d'une main l'achèvement du réseau, abaisser de l'autre leurs tarifs. Si elles construisent, ce sera au moyen de leurs plus-values ; leur enlever ces plus-values, c'est leur lier les bras. Il a fallu de longs mois avant que l'on se rendit compte de cette vérité, assez simple pourtant. On a cru, pendant longtemps, que, pour décider les compagnies à se charger des travaux, et pour leur procurer des ressources, il suffirait de les menacer du rachat. Mais le rachat ne leur fait plus peur, et sa perspective n'est pas un moyen de trouver de l'argent. Les pourparlers ont été enfin portés sur le terrain pratique, et tout fait espérer qu'ils aboutiront.

Quand ils auront abouti, on n'aura encore accompli que la moitié de la tâche. L'Etat ne sera plus obligé d'emprunter chaque année deux ou trois cents millions pour les chemins de fer ; mais d'autres charges lui resteront. Les ports, les canaux, les routes continueront d'exiger des sommes considérables. Le ministère de la guerre fera de même. Ce serait se bercer d'illusions que de compter absolument sur des dégrèvements pour 1884 ou 1885. Est-ce à dire qu'ils soient impossibles ? Non ; seulement, si l'on veut tenir l'engagement moral que l'on a pris envers l'agriculture, il est urgent de fixer irrévocablement et de maintenir dans des limites raisonnables tous ces budgets extraordinaires qui sont la plaie de nos finances, il est indispensable de résister avec « ferocité » aux demandes d'augmentation des dépenses courantes, il est essentiel de couper court aux crédits supplémentaires. A ce prix mais à ce prix seulement, on pourra réparer les fautes qui ont été commises, et compléter la conversion par les mesures de dégrèvement qui n'ont pas pu l'accompagner.

* * *

Le Parlement estime que, si l'on veut tenir l'engagement moral pris envers l'agriculture, il faut fixer irrévocablement et maintenir dans des limites raisonnables tous les budgets extraordinaires.

La Paix :

La Paix dit qu'une fois le budget allégé par une meilleure direction donnée aux travaux publics, les autres difficultés seront vite levées, surtout si l'on renonce à la tendance de multiplier les fonctions et les fonctionnaires.

Informations

En prévision des événements qui peuvent surgir au Tonkin, on active, à l'arsenal, les préparatifs nécessaires pour assurer le succès de l'expédition.

Le transport la Garonne a été désigné pour faire le courrier du Sénégal du 15 mai, en remplacement du Vinh-Long, reconnu indispensable en Cochinchine. Ce bâtiment et les transports l'Annamite, le Shamrock et le Bien-Hoa sont préparés, par ordre ministériel, à recevoir deux mille hommes, du matériel, des vivres et des munitions pour le corps expéditionnaire, qui sera composé d'une brigade d'infanterie de marine tiré des quatre régiments de France.

Une promotion est sur le point de paraître pour l'infanterie de marine, la formation de la

colonne du Tonkin nécessitent des cadres supplémentaires.

Le gouverneur de la Cochinchine a donné l'ordre d'embarquer pour le Tonkin quatre compagnies de tirailleurs annamites, dont le régiment sera porté à treize compagnies au lieu de neuf.

On annonce qu'une brigade d'infanterie de marine, forte de deux mille hommes, va être formée à l'aide de détachements tirés des quatre régiments stationnés en France.

Ce corps expéditionnaire prendra incessamment passage à bord de deux grands transports du port de Toulon, pour aller renforcer les forces françaises opérant au Tonkin.

A Thiers, sur 25,000 électeurs inscrits, 98 seulement ont pris part au scrutin pour une élection municipale.

Paris, 26 avril.

Le Gaulois annonce que M. Docterc, ex-président du Conseil, est sérieusement indisposé.

Paris, 26 avril.

Une explosion de gaz a eu lieu, ce soir, au théâtre de l'Ambigo, dans la loge des figurants, quelques minutes avant le lever du rideau.

Il y a eu une vingtaine de blessés.

Les spectateurs ont entendu la détonation, mais la plupart croyant qu'elle s'était produite au dehors, il n'en est résulté aucune panique.

Parmi les victimes, quelques-unes ont reçu des blessures graves.

L'une d'elles ne survivra probablement pas.

La plupart des autres sont menacées de perdre la vue.

TERRIBLE EXPLOSION A BESSÈGES

Une terrible explosion a eu lieu, mardi dernier, aux mines de Bessèges (Gard).

Il y a neuf morts et trois blessés, mais 127 mineurs manquent à l'appel ; on craint qu'ils ne soient engloutis dans quelque galerie.

Le New-York Herald évalue les victimes du Cyclone, qui s'est abattu sur les Etats-Unis, à 300 morts et à des milliers de blessés.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

La conversion

Le Journal officiel publie la loi votée par la Chambre et le Sénat et portant autorisation de rembourser ou de convertir en rentes 4 1/2 0/0 les rentes inscrites au Grand-Livre de la Dette publique.

Il publie en même temps le décret suivant concernant la conversion :

Article 1^{er}. Les propriétaires de rentes 5 0/0 qui voudront être remboursés devront en faire la demande et effectuer en même temps le dépôt de leurs titres dans les délais ci-après fixés :

1^o En France, la Corse exceptée, du mardi 1^{er} mai au matin jusqu'au jeudi 10 mai inclusivement ;

2^o En Corse, du jeudi 3 mai au matin jusqu'au samedi 12 inclusivement ;

3^o En Algérie, du vendredi 4 mai au matin jusqu'au dimanche 13 inclusivement ;

4^o Dans les colonies, pendant dix jours consécutifs, à partir du lendemain de la promulgation du présent décret.

Art. 2. Les demandes seront reçues, savoir :

1^o A Paris, à la caisse centrale du Trésor, rue de Rivoli ;

2^o Dans les départements, y compris la Corse, à la caisse des trésoriers-payeurs généraux et des receveurs particuliers des finances ;

3^o En Algérie, à la caisse des trésoriers-payeurs et des payeurs particuliers désignés par le ministre des finances ;

4^o Dans les colonies, à la caisse des trésoriers-payeurs.

Les caisses ci-dessus désignées seront ouvertes de neuf heures du matin à cinq heures du soir, y compris les dimanches et les jours fériés, et le dernier jour jusqu'à minuit.

Art. 3. Il sera délivré au déposant un récépissé des titres déposés. Ce récépissé sera visé au contrôle, conformément à l'article 2 de la loi du 24 avril 1833.

Art. 4. Les arrérages à échoir le 16 mai 1883 sur les rentes dont le remboursement sera demandé seront payés à leur échéance savoir :

Pour les titres nominatifs, sur les quittances spéciales remises aux déposants au moment de la demande du remboursement des rentes inscrites à leur nom;

Pour les titres mixtes et au porteur, sur la présentation du coupon du 16 mai préalablement détaché des titres avant leur dépôt. Le montant de tous les autres coupons au porteur à échoir qui ne pourraient être représentés sera déduit du capital à rembourser.

Art. 5. Les demandes qui devront être établies en double expédition par les propriétaires des rentes aux caisses des comptables autorisés à recevoir les dépôts de bordereau, seront revêtues des signatures des déposants ou ayants-droits, qui devront, s'il s'agit de titres nominatifs ou de titre mixtes, faire certifier leur signature sur une des deux expéditions par un notaire ou un agent de change, dont la signature, dans les départements autres que celui de la Seine, devra être légalisée.

Art. 6. Les demandes de remboursement seront centralisées dans les bureaux de la section de la Dette inscrite à Paris où elles seront enregistrées et réparties, s'il y a lieu, par séries.

Un décret publié au *Journal Officiel* le 21 mai 1883 au plus tard et inséré au *Bulletin des Lois*, fera connaître l'époque et le mode du remboursement à effectuer.

Art. 7. Les titres, dont le remboursement n'aura pas été demandé dans les délais fixés par l'article 1^{er}, cesseront de porter intérêt 5 0/0 à partir du 16 août 1883 et seront, à compter de cette date et à raison de 4 fr. 50 de rente par 5 fr. de rente, convertis en titre du fonds de 4 1/2 0/0 nouveau, créé par l'article 1^{er} de la loi du 26 avril 1883.

Les fractions de rente non inscriptibles du fonds nouveau donneront lieu à la délivrance de promesses de rente au porteur qui seront échangées, après réunion d'un minimum inscriptible de 2 fr. de rente, contre des rentes 4 1/2 0/0.

Un arrêté du ministre des finances déterminera l'époque et les conditions matérielles de l'échange des titres convertis.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Un concours pour l'admission dans le cadre secondaire de l'administration des contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 29 mai 1883.

Les postulants doivent être âgés de 20 ans au moins et 25 ans au plus.

Sont exceptionnellement admis à concourir jusqu'à l'âge de 30 ans, les postulants qui justifient de services militaires dont la durée compense le temps qui les place en dehors de la limite d'âge, ainsi que ceux qui justifient de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite.

Les postulants se procureront le programme de l'examen ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir à la direction des contributions indirectes de leur département, où ils devront se faire inscrire avant le 11 mai. Les listes seront irrévocablement closes à cette date.

L'autorité militaire nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Beaucoup de personnes écrivent directement au commandant du corps d'armée, et cette manière d'agir retarde la solution des affaires.

» Les militaires ou leurs parents doivent toujours s'adresser au général de brigade, commandant la subdivision de région, qui est chargé d'instruire toutes les demandes. »

SERVICE DE SANTÉ.

M. le médecin-inspecteur Champenois, membre du comité consultatif de santé, est chargé pour cette année de l'inspection générale du service de santé du 2^e arrondissement, qui comprend les 10^e, 11^e, 17^e et 18^e corps d'armée.

M. Légoux, professeur de mécanique à la Faculté des sciences de Grenoble, est nommé au même titre à la Faculté de Toulouse.

Nous apprenons la triste nouvelle de la mort d'un de nos compatriotes estimés, M. de Bercegol du Moulin, ancien entreposeur des tabacs à Souillac. M. de Bercegol s'est éteint subitement dans sa propriété des Vignals, sans qu'aucun symptôme alarmant fit prévoir ce dénouement fatal.

C'était un homme distingué autant par les qualités du cœur que par l'esprit et le caractère. Son souvenir ne s'effacera pas de longtemps de la mémoire de tous ceux qui l'ont connu, soit dans sa longue carrière administrative, soit par

mi ces bons campagnards des Vignals et des environs, dont il était l'ami dévoué et le guide sûr. Nous adressons nos sincères compliments de condoléance à une famille amie, si cruellement éprouvée depuis quelques temps.

ACTE DE PROBITÉ.

Le nommé Bandis Jean, âgé de 30 ans, charretier, sortant de l'hospice de Cahors, avait perdu sur la voie publique un portefeuille renfermant une somme de 350 fr. en billets de banque et autres papiers importants.

Le tout a été trouvé par le sieur Couderc Adrien, employé au lycée de cette ville, qui s'est empressé de remettre ledit portefeuille et son contenu à son légitime propriétaire.

Le 27 avril courant, à six heures du soir, une enfant âgée de 3 ans et demi dont les parents habitent le quai Cavaignac, à Cahors, s'amusant au bord du Lot à cueillir des fleurs, est tombée à l'eau. Aux cris : Au secours ! poussés par les femmes qui se trouvaient sur les lieux, le sieur Raynal, Pierre, âgé de 26 ans, journalier, s'est jeté résolument à l'eau tout habillé et, a ramené la petite fille qu'il a remise entre les mains du sieur Galtier, Antoine. Il y avait plus de deux mètres d'eau à l'endroit d'où le sieur Raynal a retiré la jeune fille.

BANQUE DE FRANCE

Un concours sera ouvert au siège de la Banque de France, à Paris, le dimanche 27 mai, pour l'admission aux emplois de commis-titulaires.

La liste d'admission sera close le 1^{er} mai.

Les vacances scolaires ne commenceront, cette année, que le 8 août, c'est-à-dire, quatre ou cinq jours plus tard que les années précédentes.

La distribution des prix du concours général est fixée au lundi 6 août.

La question suivante nous est posée par un de nos abonnés :

« Un maire, a-t-il le droit de donner aux gendarmes de la brigade du canton, en service, un jour de foire, dans la localité qu'il administre, des billets de logement pour leurs chevaux chez les particuliers, alors qu'il y a, dans cette même localité, un grand nombre d'aubergistes possédant des écuries spacieuses ? »

Voici notre réponse : les chevaux de la gendarmerie pour le service des foires, hors de leur résidence, doivent être logés au moyen des billets de logement. Par mesure de sécurité, et pour éviter tout contact et tous accidents, ils ne doivent point être logés dans les écuries des auberges avec les chevaux des particuliers. Le cas est prévu par les lois militaires sur le logement, des 19 août 1791 et 20 juillet 1824.

LAMPES A PÉTROLE

On ne saurait trop insister sur le danger qu'il y a à garnir ces lampes à la lumière. Une jeune fille, servante à Saint-Gaudens, a été horriblement brûlée, et sa maîtresse, âgée de 22 ans, en voulant la sauver, a succombé après huit heures d'épouvantable souffrances, causées par ses brûlures.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique l'avis suivant :

Une dépression traverse l'Atlantique. Elle pourra être dangereusement énergique. Elle arrivera sur la Grande-Bretagne, la Norvège en touchant les côtes de France, entre le 28 et le 30. Du Sud-Est au Nord-Ouest, vents, pluie, neige ; au Nord, phénomène électrique possibles.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 14 au 28 avril 1883.

Naissances.

- Chaudrut, Marie, rue Mascoutou, 1.
- Fréjaille, François, rue Nationale, 13.
- Rougères, Antoinette, gde rue Labarre, 46.
- Marin, Henri, Port Bullier, 19.
- Richard, Victor, route de Regourd.
- Caviolle, Marguerite, rue St-Urcisse, 4.
- Rougié, Léon, rue du Lycée, 31.
- Servat, Jeanne, Pas-Trinquat, 1.
- Gaucher, Eugénie, rue Tapis-Vert, 15.
- Rollès, Marie, rue Nationale, 52.
- Bru, Marie, à Cabessus.
- Graux, Eugène, Hôtel de la Préfecture.

Maynat, Victorine, rue Lastié, 11.
Alibert, Charles, à St-Georges.

Mariages.

Dubert, François et Henras, Miette.
Valet, Justin et Souleillou, Marie.
Fontès, Jacques et Cellier, Antoinette.
Bousquier, Jean et Paltrié, Marie.
Lanaspéze, Louis et Cayla, Marie.

Décès.

Tinel Daniel, chef de bureau, 52 ans quai Champollion, 3.
Bardy Claude, charcutier, 77 ans, rue St-Pierre.
Balitrand André, 8 ans, rue Daurade.
Tréguet Maria, domestique, 34 ans (hospice).
Fabre Marie, 91 ans, rue des Cadourques, 8.
Lartigue Charles, 10 mois, gde rue Labarre.
Faurie François, journalier, 33 ans (hospice).
Salacroup Jeanne, 72 ans, rue Nationale, 13.
Constant Catherine, 80 ans, rue Cathala-Coture, 3.
Rollès Jeanne, 3 jours, rue Nationale, 52.
Costes Jeanne, 76 ans, à Cabessus.
Dussan Etienne, maçon, 76 ans (hospice).
Périès Joseph, charpentier, 39 ans, rue Lastié
Roux Guillaume, cultivateur, 76 ans, à St-Georges.
Escabasse Louise, 1 mois, rue Paramelle, 8.
Carrié Marie, 83 ans, à Bégoux.
Arnaudet Guillaume, postillon, 41 ans, rue Cathala-Coture, 9.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction de M. J. MORVAND

Dimanche 29 avril 1883.

Représentation de M^{me} MATZ-FERRARE
1^{re} Chanteuse des théâtres de Paris.

MON ISMÉNIE

Comédie en 1 acte.

LES FEMMES TERRIBLES

Comédie en 3 actes.

LA CHANSON DE FORTUNIO

Opéra-comique en 1 acte.

Musique de M. J. Offenbach.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié
Boulevard Gambetta, à Cahors.

VENTE D'IMMEUBLES

DÉPENDANT D'UNE SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE

Fixée au mardi vingt-deux mai mil huit cent quatre-vingt-trois, à midi précis.

Par jugement en date du quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-trois, en forme, rendu par le tribunal civil de Cahors :

1^o Dame Gabrielle-Euphrasie Boyé, sans profession, épouse de M. Jean Flourou, agent d'affaires domicilié avec lui à Rodez et de lui autorisée;

2^o M. Jean-Baptiste-Alfred Flourou, aujourd'hui employé, demeurant à Cahors;

3^o M. Antoine-Ernest Flourou, sans profession, domicilié à Rodez,

Ayant tous constitué M^e Léon Talou pour leur avoué, agissant en qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de feu M. Boyé Antoine, quand vivait propriétaire à Montcuq.

Ont été autorisés à faire procéder à la vente des immeubles dépendants de cette succession bénéficiaire.

Le cahier des charges dressé par M^e Talou, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où il est tenu à la disposition du public.

Immeubles à vendre. — Formation des lots.

PREMIER LOT.

Le premier lot se composera d'une vaste maison sise à Maquelaze, dans la ville de Montcuq, rue Tombadou, avec grange, écurie, cave et jardin, le tout attenant et confrontant dans son ensemble à jardin Pégourli, à rue Tombadou, à Maquelaze, et à ruelle.

DEUXIÈME LOT.

Le second lot se composera d'une terre labourable contenant environ trente-huit ares, située à Caverque, commune de Montcuq, confrontant à Ruisseau, à Lagineste, à Brunie, à Cambou.

La servitude d'accès s'exerce avec bœuf et charrettes sur la terre de Brunie.

TROISIÈME LOT.

Le troisième lot se composera d'une terre labourable contenant environ quinze ares, sise à Manguet, commune de Montcuq, confrontant à Cambou de deux côtés, à Ducros, et à chemin public.

Chacun des lots ci-dessus sera vendu sur la mise à prix de dix francs en sus des charges. ci. 10 fr.

Les enchères seront reçues par M^e Dupuy, juge au tribunal civil de Cahors, chevalier de la Légion d'honneur désigné à ces fins par le jugement du quatorze mars dernier.

Pour extrait certifié conforme à Cahors, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,
LÉON TALOU.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent quatre-vingt-trois, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : DALAT.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié
Boulevard Gambetta, à Cahors.

EXTRAIT

D'UN

Jugement en séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré :

Dame Marie-Delphine Desprat, sans profession, épouse du sieur Jean-Pierre Alazard, ouvrier tonnelier, domiciliée avec lui à Lemosy, commune de Luzech, ayant ledit M^e Talou pour son avoué constitué, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,
LÉON TALOU.

Etude de M^e LÉON TALOU, avoué licencié
Boulevard Gambetta, à Cahors.

EXTRAIT

D'UN

Jugement en séparation de biens

Suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré :

Dame Victorine Soulaéroix, sans profession, épouse de Pierre Delrieu, propriétaire, domiciliée avec lui à Tourniac, commune de Pontcuq, ayant M^e Léon Talou pour son avoué constitué, a été déclarée séparée quant aux biens d'avec son dit mari.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le vingt-sept avril mil huit cent quatre-vingt-trois.

L'avoué poursuivant,
LÉON TALOU.

Bourse de Paris.

Cours du 26 Avril.

Rente 3 p. %	79.75
— 3 p. % amortissable	81.00
— 4 1/2 p. %	110.25
— 5 p. %	111.15

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris 26 avril 1883

Les valeurs que la spéculation avait le plus vigoureusement poussées pendant les derniers jours ont subi d'assez nombreuses réalisations et leurs cours ont fléchi ; le 3 0/0 a reculé à 79.85, l'amortissable à 81.05, le 5 0/0 Italien à 91.68, le Lyon à 1.570, le Midi à 1.160, le Nord à 1.910, le Suez à 2.595.

Les offres au comptant ont ramené le 5 0/0 à 111.35.

Le bilan de la Banque de France constate une augmentation de 3,450,000 fr. dans l'encaisse métallique, de 56,675,000 fr. dans le Portefeuille, de 25,180,000 fr. dans le compte du Trésor, de 37,758,000 fr. dans les Comptes particuliers, de 14,821,000 fr. dans la circulation, de 674,000 fr. dans les bénéfices et une diminution de 880,000 fr. dans les avances.

Les institutions de Crédit varient à peine ; nous laissons la Banque de France à 5.380, le Foncier à 1.337, la Banque de Paris à 1.055.

On offrait le 5 0/0 Turc à 11.80, l'Unifiée Egyptienne à 380, la Banque Ottomane à 753.

Le conseil d'administration de la Nation, compagnie d'assurances contre l'incendie, a décidé un nouvel appel de fonds de 125 fr. par action. Ce versement devra être effectué en deux termes, savoir : 75 fr. avant le 20 mai prochain, et 50 fr. avant le 20 juillet.

L'assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du bassin houiller du Var, tenue le 24 mars dernier, a prononcé la dissolution de la Société. MM. Lessone, liquidateur judiciaire, et Vial, comptable, ont été nommés co-liquidateurs avec les pouvoirs les plus étendus.

ÉVITEZ LE DANGER

Personne ne peut jouir d'une parfaite bonne santé s'il ne fait usage des Pilules Suisses, qui fortifient l'estomac, purifient le sang, activent les fonctions de nos organes principaux et dégagent le corps des matières corrompues et nuisibles qui sont les germes de toutes les graves maladies.

Un médecin éminent de Londres écrit : « J'ai essayé d'une façon très étendue les gouttes concentrées de FER BRAVAIS, et je les ai administrées dans des cas où le FER n'aurait pu être pris sous un autre forme. C'est la meilleure préparation ferrugineuse que j'ai rencontrée jusqu'à ce jour. »



BIBLIOGRAPHIE

LE TOUR DU MONDE. *Nouveau journal de voyages*. — Sommaire de la 1164^e livraison (28 avril 1883). — A travers la Toscane, par M. E. Müntz. — 1881. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Taylor, Matthijs, H. Clerget. Goutzwiler, Barclay, H. Catenacci et P. Sellier. — Bureaux à la librairie Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

REVUE BRITANNIQUE. Sommaire des matières contenues dans la livraison de 4 Avril 1883. — Économie politique. — Biographie. — Simon de Montfort, un des fondateurs de la Constitution anglaise. — Économie politique. — Progrès et misère. — Littérature espagnole. — La Gaspilleuse, par A.-P. de Alarcon (2^e extrait). — Navigation. — Industrie. — Les grands services maritimes de France. — Finances. — Administration. — Le budget de la France, 1869-1884. — Mœurs scolaires anglaises. — Esquisses biographiques. — M. Gladstone au collège, par un ancien élève d'Eton. — Nouvelles. — Daisy Miller, par Henry James (2^e et dernier extrait). — Finances. — Travaux publics. — Conséquences financières et économiques des conventions de 1859. — Poésies. — Correspondances de la revue britannique. — Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc. — Correspondance d'Allemagne. — Correspondance de Russie. — Correspondance d'Amérique. — Correspondance de Londres. — Chronique et bulletin bibliographique. — Banques, bourses et assurances. — Chronique financière. — Bureaux 50, boulevard Haussmann, 50.

JOURNAL D'AGRICULTURE PRATIQUE, sommaire du numéro du 26 avril. — Chronique agricole. A. de Ceris. — Les engrais chimiques et les fumiers. — Leurs qualités comparées. E. Lecouteux. — Revue étrangère. — Production et commerce du blé dans l'Inde. — La Ramie. J. Sabatier. — Application du sulfocarbonate de potassium aux vignes phylloxérées. P. Mouillefert. — Le matériel agricole français et la machine d'importation étrangère. L. Poisson. — La Bretagne agricole. Marcel Blanchard. — Machines à vapeur et batteries de MM. Ruston, Proctor et Co. A. Dubois. — L'ensilage en Angleterre. L. Léouzon. — Correspondance. — Revue commerciale et prix-courant des denrées agricoles. B. Durand. — Cours de la Bourse. — Gravures noires : Fig. 64. Machine à vapeur-locomobile de MM. Ruston, Proctor et Cie.

— Fig. 65. Machine à battre à grand travail de MM. Ruston, Proctor, et Cie. — Bureaux 26 rue Jacob, à Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. Barral (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an 20 fr. — Sommaire du N° 733, du 28 avril 1883 : J.-A. Barral. Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Franc. La prime d'honneur de l'Indre en 1882. II. — Joly. Les arrosages par le morias en Espagne. — Cassé. Le travail dans les fermes. — Concours régional de Sidi-bel-Abbès. Liste complète des récompenses. — Chabot. Pesticulture. Le saumon de Californie. — Sagnier. Presse à fourrages, système Albaret. — Duroselle. Moyens pratiques d'améliorer la situation de l'agriculture. — Pichard. Cause véritable de l'appauvrissement en tartre des vins plâtrés. — Mouillefert. Emploi pratique du sulfocarbonate de potassium. — Bouchard. Labies bracteata en Anjou. — Sagnier. Société nationale d'agriculture de France. — Remy. Revue commerciale et prix courant des denrées agricoles. — Leterrier. Bulletin financier. — Gravures noires : noria espagnole ; presse à fourrages, système Albaret.

Le 93^e fascicule de la FRANCE ILLUSTRÉE, en vente par l'éditeur Jules Rouff, commence, sur le département de Seine-et-Oise, un intéressante étude qui sera poursuivie dans les trois fascicules suivants.

On y trouve des renseignements très exacts sur ce département : situation, limites, nature du sol, cours d'eau, voies de communication, climat, culture, industrie, commerce, histoire, description de Versailles, etc., etc.

Quatre gravures, dont la première hors texte, représentant des vues de Versailles, de la façade du château, de la Galerie des Glaces et de Saint-Cyr. Une Carte coloriée du département, de Seine-et-Oise complète ce fascicule.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit d'épandre des bienfaits. » — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES & ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :
REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang ; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance.

Cure N° 98,714 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion ; affection du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie ; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEY-CLET, Instituteur à Eynacqas (Haute-Vienne).
N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans

de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry ma guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 41, rue Condorcet, Paris, 4, Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. 40 ; 4 kil., 23 fr. 20 ; 6 kil., 36 fr. ; 12 kil., 70 fr. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes aux mêmes prix. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. BISCUITS DE REVALESCIÈRE, aliment très agréable et commode aux bureaux, comme goûter et souper, et en voyage : en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco dans toutes les Gares contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez M. VINEL, droguiste, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

EXCELLENTE OCCASION

A céder le Dictionnaire universel de Larousse, s'adresser au bureau du Journal.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt avec un mandat sur la poste.

L'EAU de SUEZ Vaccine de la Bouche Supprime INSTANTANÉMENT et pr TOUJOURS les **MAUX de DENTS** et, par conséquent, l'Extraction & l'Aurification. S'adresser à M. Suez, 10, rue Ampère, PARIS.

BROCHURE EXPLICATIVE L'ALCOOLAT DE SUEZ SUPPRIME IMMÉDIATEMENT LES DOULEURS RHUMATISMALES BROCHURE EXPLICATIVE franco sur demande. Pharm. BÉRAL, 14, rue de la Paix, Paris.

SE TROUVE A CAHORS, dans toutes les meilleures maisons de parfumerie.

PRODUITS MÉDAILLÉS A L'EXPOSITION DE 1881

PHARMACIE CENTRALE DE CAHORS

ESCROUZAILLES PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL.

La Pharmacie Centrale de Cahors, dont les principaux produits ont été médaillés, se recommande à sa nombreuse clientèle par ses préparations essentiellement naturelles et la modicité de ses prix.

Ses Vins de quinquina, médaillés, sont spécialement recommandés : préparés avec les meilleurs quinquinas, joints au cacao, ils sont pour les malades affaiblis et convalescents un remède efficace, tonique et reconstituant par excellence. — Spécialités de la Maison : Elixir vermifuge contre les crises provoquées par les vers chez les enfants. — Extrait fluide des 3 quinquinas, pour préparer soi-même et à l'instant le vin de quinquina. — Liqueur de Goudron contre les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Sirop pectoral et Pastilles des Chantries contre les rhumes récents et anciens. — Injection végétale contre les écoulements, guérison assurée. — Eaux de toilette, toniques et hygiéniques. — Dépôt de toutes les Spécialités françaises et étrangères. — Eaux minérales de France et de l'Etranger. — Grand choix de Bandages, Bas à varices et articles d'Allaitement.

BAYLES, J

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes ; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopés, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupées et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOFLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TOURNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques bonbons au Goudron du D^r GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la Toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur ; ici l'inconvénient est grand car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte 1 fr. 75 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôts à Cahors, pharm. ESCROUZAILLES.

LA **VELOUTINE** est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR
9, Rue de la Paix. — Paris.

Propagande républicaine et agricole

18^e année 18^e année

GAZETTE DU VILLAGE Politique et Agricole

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Par Livraison de 12 pages grand format, avec Gravures

RÉDACTEURS EN CHEF : P. JOIGNEAUX & EUG. LIEBERT

Un An : 6 fr. — Six Mois : 3 fr. 50 c. — Trois Mois : 2 fr.

Bureaux du Journal : 26, rue Jacob, à Paris

Voulez-vous être au courant de toutes les nouvelles ? savoir ce que font vos sénateurs et vos députés ? étudier ce qui intéresse votre jardin, votre culture, votre basse-cour et vos étables ? recevoir chaque dimanche les cours des Marchés et de la Bourse ? avoir à votre disposition un journal qui réponde, dans sa Petite Correspondance, à toutes vos questions ? Aimez-vous les faits curieux, les romans ?

Abonnez-vous à la Gazette du Village, dont l'immense succès se comprend, si on compare son prix de six fr. par an aux services qu'elle rend. Et si vous hésitez, demandez, rue Jacob, 26, à Paris, un numéro spécimen ; vous recevrez gratis le dernier numéro paru.

ZÉNOBIE ultra LA COULEUR DES CHEVEUX

SEULE PARFAITE POUR RETENIR

Le Nest pas méprisable, mais une Lotion bienfaisante qui maintient et fortifie la chevelure et la recolorant. SEIGNEUR, fabricant, rue de Valenciennes, 107, PARIS.

Se trouve à Cahors, chez Breil, pharmacien boulevard Nord ; Dides aîné, boulevard Sud.

Le Propriétaire-Gérant A. Layteu.

TAMAR INDIEN GRILLON

FRUIT LAXATIF RAFRAICHISSANT CONTRE CONSTIPATION

Hémorroïdes, Congestion cérébrale, Bile, Manque d'appétit, Embarras gastriques.

TRÈS AGRÉABLE A PRENDRE NE PRODUIT JAMAIS D'IRRITATION

Indispensable aux Enfants, Dames enceintes ou en couches, Vieillards et personnes sédentaires.

Ph. GRILLON, 28, r. Grammont, Paris et Pharmacies, Boîte 250.

VIGNES AMÉRICAINES Boutures et racinés de toutes les variétés Provenant des Propriétés de MM. MIGNONAC et AMADOU PROPRIÉTAIRES A MONTEBAIN (Hérault) S'adresser à M. COMBES, propriétaire, allées Fénelon, à Cahors.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

MACHINES À COUDRE DE TOUTS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC